



Emprise indicative du P.P.R.I. Isère Amont



Commune du TOUVET PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES (RÉVISION) ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE (sur fond cadastral)

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
Zones d'interdictions	I', i' : inondation en pied de versant
Zones de projet possible sous maîtrise collective	T, t0, t1 : crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
Zones de contraintes faibles	v, v' : ravinements et ruissellements sur versant
Zones sans contrainte spécifique	G, g1, g2 : glissements de terrain
	P, p : chutes de pierres
	f : suffosion

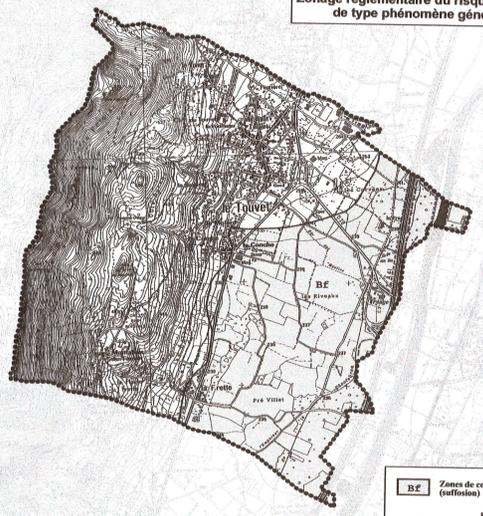
* Vu, pour être annexé à mon arrêté du 02 Aout 2007

Pour la suffosion : voir encart au 1/25 000

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :
* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractérisé en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Gilles BARSACQ

Zonage réglementaire du risque suffosion de type phénomène généralisé



Zones de contraintes faibles (suffosion)
Echelle : 1/25000